

Edito du Maire

La ville de Montpellier a créé une brigade de la propreté : 32 agents dont le travail consiste à lutter contre les incivilités et notamment la malpropreté urbaine.

Pour illustrer cette décision une vidéo montre un gobelet sur la place de la comédie qui reste 30 minutes au sol avant que quelqu'un ne le ramasse.

Dans le même temps, le Conseil Départemental propose le nettoyage des abords des départementales, la partie urbaine étant à la charge des communes, cela le jeudi 16 Mai 2019.

Il est exact que les abords des routes sont une véritable déchetterie, il n'y a qu'à regarder l'étalage de papiers, polystyrènes, plastiques déchiquetés après le passage de la débroussailluse.

J'ai saisi ces 2 informations pour explorer la propreté du domaine public de St Vincent (avant le passage des services techniques) et j'ai mis ci-dessous et en pages intérieures les photos recueillies sur quelques m² dans les rubriques « Malpropreté ».

Nous ne sommes pas une ville même si nous sommes dans son aire urbaine et avons rapidement accès à ses services, néanmoins nous sommes malpropres nous aussi et le tour de notre école est un exemple à justement éviter.

Comment nos enfants seront-ils propres s'ils vivent au milieu des papiers et des plastiques sales ou, pire, s'ils apprennent à le faire ?

Sans compter que les dits mégots, papiers et plastiques finiront dans un fossé, puis un rivière, puis dans la mer où ils feront périr notre faune et flore, et le peu qui survivra, nous le mangerons !

Profitez donc du Jeudi 16 mai 2019 pour nous aussi nettoyer les abords sales du domaine public qui nous permet d'accéder à nos logements.

V. Tempier

Maire de Saint Vincent de Barbeyrargues
1^{ère} Vice Présidente de la Cté de Communes

Le Bulletin

n°79



Saint Vincent
de Barbeyrargues

LE RECENSEMENT EST TERMINE

Le recensement de la population s'est déroulé du 17 Janvier au 16 Février 2019 par 2 agents de nos 2 districts, Mme Armelle Coudougnac (également coordinatrice) et Mme Nancy Heinrich.

Les chiffres seront utilisables en 2022 et le prochain recensement aura lieu en 2024.

Voici les résultats non officiels à ce jour.

- Nombre de logements : 310 dont 274 adresses (288 logements en 2014)
- Nombre d'habitants : 719 (645 habitants en 2014)

Sur les 310 logements, 6 ont été estimés suite à une absence longue durée ou un refus de recensement pour 13 habitants estimés.

Pour la 1^{ère} fois, le recensement pouvait être réalisé par internet et le taux de participation sur la Commune de St Vincent de Barbeyrargues est de 81 %.

V. Tempier



Attention
Le Dimanche 26 Mai 2019 :
Elections Européennes

Malpropreté (1)

Devant la résidence le Petit Bois :



Spectacle de la Galette

À l'occasion de l'Épiphanie, comme chaque année, la municipalité a offert un spectacle aux enfants de 3 à 12 ans de la commune.

Pour changer un peu du traditionnel spectacle de magie, nous avons opté pour une séance de cinéma qui a été diffusée par le biais de l'association « ciné plan » le vendredi 18 janvier. Pour des raisons techniques, la séance s'est déroulée au restaurant scolaire. Grand écran, chaises et tapis y ont été installés. Un goûter (galettes, royaumes, et boissons) a été proposé aux enfants avant le début de la séance. Les grands comme les petits ont apprécié le dessin animé choisi : « le Grinch ».

Ils ont beaucoup ri en regardant ce dessin animé plein de rebondissements. Ce fut un grand succès.



ECOLE



Travaux cour de l'école

La cour de notre école primaire a profité des vacances scolaires pour faire peau neuve.

Les travaux entrepris :

- Remplacement d'un acacia penchant vers la classe maternelle et mort en son centre par un mûrier de fort belle taille et dont le rôle sera d'ombrager la cour aux périodes chaudes sans empêcher le passage des rayons de soleil en hiver. Il a fallu couper l'arbre, le dessoucher et planter le mûrier dans un trou de 3 mètres de profondeur,
- Elagage d'un frêne situé entre la Mairie et le préau car il touchait la façade de la Mairie et les chéneaux,
- Création d'un forage pour la pose de l'équipotentielle de protection de la Mairie et son quartier contre la foudre et le tonnerre,
- Reprise des pavés de la cour qui ont fait « des vagues » avec le temps,
- Goudronnage des parties restantes.
- Il reste à réaliser les marquages au sol (marelle, escargot...) ainsi que la pose d'un jeu d'enfant.

L'ensemble des travaux aura un coût d'environ 30.000 € et a été subventionné par l'Etat et le CD34.

V. Tempier



Le traditionnel carnaval organisé par l'association des parents d'élèves, aura lieu le samedi 30 Mars 2019 à partir de 15h00 devant la Mairie. Nous déambulerons dans les rues du village accompagnés par la joyeuse fanfare Bakchich. Nous vous y attendons nombreux et nombreuses.

L'équipe de l'APE



Malpropreté (2)

Abords de l'école : Bouchon en plastique

mégots encore des mégots (c'est un cendrier)

Papiers



● Plan Local d'urbanisme (PLU) : Informez-vous !

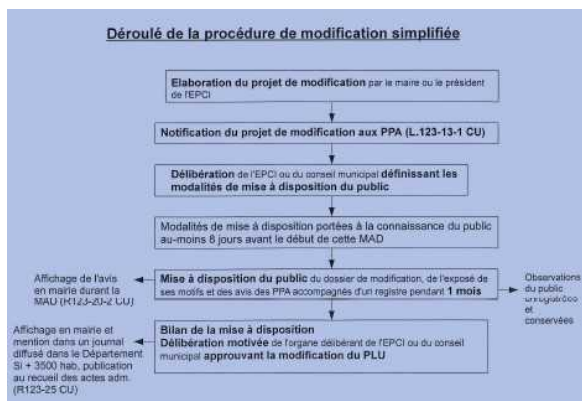
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en modification simplifiée.

Les modifications portent sur des erreurs matérielles, les OAP du Mas, de Garaste et des Faïsses.

Le dossier est consultable du 20 Mars au 23 Avril 2019 inclus et un registre est à la disposition des particuliers pour leurs remarques.

Le projet de modification est également consultable via le site internet www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

Voir point N° 2 du Compte rendu du 11/2/2019 en pages centrales.



Exemple de procédure d'élaboration d'un PLU.

● Pôle Santé-Bien-être

V. Tempier

Les travaux du Pôle Santé - Bien Etre avancent et les terrasses prennent forme. Ce projet, initié par le précédent Conseil Municipal, viendra à terme à la fin de celui-ci. Sans pour autant avoir été ralenti par une procédure quelconque, ce sont les diverses démarches administratives qui ont créé ces délais. A ce jour les appartements sont vendus et il reste un local commercial à pourvoir.

Il est rappelé que ce projet comprend la création, sur le vieux tennis, de 4 logements au 1er étage et de 4 locaux d'activités au rez-de-chaussée.

L'aménageur est la Société Pyramide Promotion. Le terrain d'environ 1.500 m² lui a été cédé par la Commune en échange des 2 grands locaux dont les prix de vente sont respectivement pour le local professionnel n° 01, 176 480,00 € et pour le local professionnel n° 02, 173 440,00 € fixés par délibération du Conseil Municipal. Voir point N° 5 du Compte rendu du 28/1/2019 en pages centrales.

V. Tempier



ENVIRONNEMENT

● Débroussaillage - entretien de terrains

Pour limiter les dommages que pourrait causer un incendie de forêt à notre patrimoine, le code forestier (article L.322-3) oblige les propriétaires situés au plus près d'une zone exposée à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé :

* Autour des constructions de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès ;

* Tout le terrain s'il se trouve en zone urbaine, un lotissement, une AFU ou une ZAC ;

Pour toute information, vous pouvez consulter le www.herault.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Defense-des-forets-contre-les-incendies/Debroussaillage.

☞ La Commune sera intégralement contrôlée par les services de l'Etat à partir du 15 Avril 2019.

Si les travaux prescrits n'ont pas été réalisés à cette date, il y a infraction et risque de verbalisation conformément à l'article R.322-5-1 du code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à vos frais (article R.322-4 du code forestier) après mise en demeure.

● Elagage - article R161-24 du code rural

Il est rappelé que les propriétaires des parcelles en bordure de voie publique sont tenus à l'élagage des arbres en bordure de voie : cet élagage prévoit que les végétaux et leurs rémanents ne doivent pas empiéter sur ou au-dessus du domaine public. Tout particulier qui aurait des difficultés dans la gestion de ces travaux peut entrer en contact avec la Mairie qui l'aidera à trouver une solution.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 nov. 2018 à 18h30

Présents : J.Cammal, F.Caussil, A.Coulerie, C. Delavoie, E. Deneve, B. Girardot, J-P.Nedellec, D. Pallarès, H. Pelletier, A. Sauvaire, A. Sauvaire, V. Tempier, A. Tassin. Excusés : Lucie Got, procuration Anne Tassin. Absent : Cedric Lugagne.

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 25 juin 2018, joint à la convocation. Compte-rendu adopté à l'unanimité.
2. Tarifs 2019 : la proposition de nouveaux tarifs est jointe à la convocation. Il n'y a pas eu de Commission Finances car les seules évolutions proposées pour 2019 concernent la location de la salle E.Dubois (de 50€ à 60€) et les tarifs de cantine (+2%). Proposition adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.
3. Protection de la Maison Abriquet : une pierre s'est décrochée de la salle voûtée et, après un état des lieux, la sté AMTP a étayé la voûte pour sécuriser les locaux mais des travaux sont nécessaires. La Commission Urbanisme propose d'engager une étude (~1500 €ht) pour vérifier les travaux d'étayage, faire des préconisations de travaux de réfection complet et estimer leur coût. Proposition adoptée à l'unanimité.
4. Mise en conformité du paratonnerre de la Mairie. La société Campa - lors de sa visite annuelle - a signalé que le paratonnerre de la mairie n'est pas conforme aux normes et qu'une descente doit être ajoutée dans la cour de l'école avec une protection spéciale ; le montant des travaux est 4181.56 €ht ou de 4780.56 €ht pour isoler aussi la descente de l'impasse N. Galibert. Autorisation d'engager les travaux avec deux isolations adoptée à l'unanimité.
5. Mise en conformité du paratonnerre de l'église. La société Campa a également signalé qu'il est possible de renforcer le paratonnerre de l'église avec une "pointe à dispositif d'amorçage" pour attirer la foudre, efficace dans un rayon de 50 m environ. Travaux estimés à 2206.50 €ht, avec autorisation à demander aux « Bâtiments de France ». Autorisation d'engager les travaux adoptée à l'unanimité
6. Cté de Communes du Grand Pic St-Loup (GPSL) : Suite au transfert (obligatoire) de la compétence « assainissement » au GPSL, le PV de transfert de propriété des équipements qui s'y rapportant a été reçu. Le droit de propriété du terrain reste à la commune. Autorisation de signer ce PV adoptée à l'unanimité.
7. GPSL - évaluation de transfert de charges : la CCGPSL aura en 2019 la responsabilité de la gestion de la crèche de Valflaunès, et la CLETC a modifié le transfert de charges en conséquence avec des montants équivalents à ce qui se pratique dans d'autres communes, sans que cela concerne St-Vincent. Approbation du transfert adoptée à l'unanimité.
8. Défense contre les incendies : il est nécessaire de contrôler les poteaux d'incendie de la commune, pour un montant de 600 € ht. Autorisation de signer ce devis adoptée à l'unanimité.
9. Services techniques - demande de subvention : un permis de construire a été déposé pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques de la commune, il est en cours d'instruction. Le montant des travaux est estimé à 193.851€ht, auxquels il est prévu d'ajouter 20% de charges et d'imprévus. Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de demander des subventions pour 232.622€ht aux structures qui pourraient aider à son financement (Conseil Régional, Conseil Départemental, Cté de Communes,...). Autorisation adoptée à l'unanimité.
10. Rénovation de l'école - autorisation de recours à un architecte : les travaux à effectuer dans l'école (réfection des sanitaires et changement de leur configuration, évacuations des eaux, traitement des remontées d'eaux- sans plan des conduits existants) nécessitent une analyse approfondie avant d'engager les travaux, ce qui justifie le recours à un architecte. Autorisation adoptée à l'unanimité.
11. Délégué à la protection des données : dans le cadre du « Règlement Général sur la Protection des Données » (ou 'RGPD') qui encadre le traitement des données personnelles dans l'Union Européenne depuis le 25 mai 2018, la mairie doit désigner un Délégué à la Protection des Données ('DPD'). Il est proposé de désigner Mr Jérôme AMAT qui s'occupe de la maintenance des équipements informatiques de la mairie, de l'école et de la bibliothèque ; sa rémunération est intégrée au contrat de maintenance. Son rôle est de veiller à la mise en place des règles qui s'imposent au titre de la RGPD quant à l'installation des logiciels, la configuration des postes et les usages par les utilisateurs. Proposition adoptée à l'unanimité.
12. Motion de soutien aux sapeurs-pompiers : la Directive Européenne du Temps de Travail, qui fixe des limites aux dépassements de temps de travail, risque d'être transposée aux sapeurs-pompiers et d'entraver le volontariat en vigueur chez les sapeurs-pompiers. Mr Eric Flores, directeur du CDIS 34, demande une motion de soutien aux sapeurs-pompiers à présenter au Président de la République pour trouver une solution. Proposition adoptée à l'unanimité.
⇒ Pôle « Santé - Bien-être » : dans le cadre de l'aménagement de ce pôle, la Mairie s'est engagée auprès de la société Pyramide Promotion à prendre en charge les taxes d'aménagement (17402€) et de redevance d'archéologie (920 €). Ces taxes ont été réclamées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) à la société Pyramide Promotion, et la Commune en a touché ~10.000 €, le reste allant au Département. Il convient d'autoriser Mme le Maire à rembourser ces taxes à cette société, conformément à ses engagements. Autorisation adoptée à l'unanimité.
13. Délibération modificative n°1 sur le budget : les modifications portent sur les charges de personnels dont une partie n'a pas été prévue au budget initial ; il est également proposé d'ajouter 24.000 € aux charges de personnels & charges à caractères général, avec leur équivalent en recettes non prévues. Il est également demandé l'autorisation de débiter l'année sans budget en utilisant les réserves de la Commune, ainsi qu'une autorisation de demander des subventions à « Hérault Energie » pour poursuivre les travaux de remplacement des ampoules des lampadaires de la commune par des LED, ce qui génère des économies d'électricité importantes. Le montant des travaux estimé à 19597€ht, avec des subventions possibles jusqu'à 80%. Propositions et autorisations adoptées à l'unanimité.
14. Discussion sur la mise à disposition d'un espace de type « mini-halle » permettant temporairement d'offrir un espace de protection au vent et à la pluie sur le bord de l'esplanade, aux artisans qui effectuent une livraison aux habitants de St-Vincent, en attendant un futur aménagement global de l'esplanade. Décision renvoyée à une Commission Urbanisme.

Séance levée à 19h50.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019 à 18h30

Présents : V. TEMPIER, D. PALLARES, C. DELAVOIE, L. GOT, A. COULERIE, A. TASSIN, Annie SAUVAIRE, F. CAUSSIL, E. DENEVE, H. PELLETIER, B. GIRARDOT, J. CAMMAL, JP. NÉDELLEC. **Absents** : Mrs Antoine SAUVAIRE (procuration donnée à L. GOT), C. LUGAGNE. **Secrétaire** : Madame Lucie GOT

Point N° 1 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Novembre 2018 : les modifications sont les suivantes : Ajout du secrétaire de Séance : B. GIRARDOT, Absente : A. TASSIN - Supprimer la procuration de L. GOT à A. TASSIN. Modification de la date : le 17/09/2018 et non le 12/11/2018. ➤ Compte-rendu adopté avec les modifications.

Point N° 2 : Bibliothèque : renouvellement du contrat de maintenance logiciel Orphée : le contrat du logiciel de gestion des livres de la bibliothèque est arrivé à échéance le 31 Décembre. Il convient de le renouveler pour 1 an avec possibilité de reconduction tacite de 2 ans. Il couvre : la maintenance (219,65 € HT) et l'hébergement (207,65 € HT). Pour autoriser le Maire à signer ce contrat. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 3 : Cté de Communes - Modification statutaire : la CCGPSL a voté une modification statutaire qui fait suite à l'instauration de la compétence GEMAPI, qui refond les statuts de ses 4 bassins versants : le Lez - Mosson, l'Hérault, le Vidourle, l'Étang de l'Or. Les missions nouvelles doivent être conformes au code de l'environnement. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 4 : Recensement de la population 2019 - rémunération des agents recenseurs : le recensement de la population a débuté. Il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs (Agent du district 1 : 250 €, Agent du district 2 : 850 €, Agent coordonnateur : 250 €). Ces frais sont remboursés. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 5 : Pôle Santé Bien Etre - prix de vente des locaux communaux : Dans le cadre de la construction du Pôle Santé Bien Etre, la Commune aura en dation 2 locaux d'activités qu'elle a prévu de mettre en vente. Pour ce faire, il convient d'autoriser le Maire à signer les documents permettant la réalisation de ces ventes, de fixer le prix de vente de ces 2 locaux qui nous sont livrés à l'état de coquilles vides (LP01 : 110m² au prix de 176 480 euros et LP02 : au prix de 176 442 euros). Des contacts avaient été pris avec la Cté de Communes, la CCI, l'Agence Immobilière de Prades le Lez pour justifier économiquement l'opération globale et ils ont abouti à un prix de 1.600 € Hors Taxes le m², le même barème vaut pour les 2 autres locaux. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 6 : Acquisition d'une tente pour les vendeurs ambulants : des conseillers ont demandé d'acquérir une tente (3m x 3m) pour mettre à l'abri le boulanger qui vend son pain le lundi soir à 18 heures 30. Après discussion, il a été convenu en commission urbanisme que la Commune peut acquérir une tente (montant 350 € TTC), que cette tente peut profiter aux vendeurs ambulants, que cette tente doit être montée par les agents communaux et doit être démontée par le commerçant accompagné d'un élu. Il convient d'autoriser le Maire à acquérir cette tente. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 7 : Logement Résidence le Petit Bois - Mandat de location : le locataire de la Résidence le Petit Bois a quitté son logement le 10 Janvier. Il convient d'en chercher un autre et ce départ va entraîner des frais (mandat : 509 €, état des risques et métré : 120 €, quelques travaux : robinetterie, électricité...) et le remboursement de la caution. Il convient d'autoriser le Maire à signer ces documents et effectuer ces démarches et travaux. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 8 : Maison Abriquet - protection de la salle voûtée : le diagnostic de la salle voûtée de la Maison Abriquet a été réalisé qui montre que les étais provisoires donnent satisfaction et indique les travaux à réaliser. Ceux-ci ont conduit à un devis établi par la Société AMTP d'un montant de 12 138,30 € HT. Il convient d'autoriser le Maire à signer ce devis et à faire réaliser les travaux. ➤ Voté à l'unanimité.

Il conviendra plus tard d'envisager de refaire l'étanchéité et les façades extérieures.

Point N° 9 : Maison Abriquet -Consommation d'eau : depuis le 23 avril 2018, une 1^{ère} régularisation des consommations d'eau a été réalisée entre la locataire de la Maison Abriquet et la Mairie. Des relevés ont été arrêtés au 3 décembre 2018 et il convient d'autoriser le Maire à déduire le montant de 148,91 € au loyer de février 2019. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 10 : Débroussaillage obligatoire 2019 : comme chaque année, il faut signer le marché du débroussaillage obligatoire. Il n'y a pas de différence avec l'année précédente. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 11 : Ecole - taille et abattage d'arbres : les arbres de la cour de l'école nécessitent des travaux d'élagage pour l'arbre entre la Mairie et le préau et d'abattage pour celui devant la maternelle. En remplacement de ce dernier, il est proposé un mûrier auquel il faudra ajouter des frais de plantation soit un montant total de 3890 euros. Il convient d'autoriser le Maire à signer ces devis. ➤ Voté à l'unanimité.

Point N° 12 : Parcelle AC118 - Le propriétaire de la parcelle AC 118 (115 m² en nature de route) est d'accord pour la céder à la mairie pour 1 €, les frais de notaire étant à la charge de la mairie. Il convient d'autoriser le Maire à signer tous les documents. ➤ Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 25.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/02/2019

Présents : Mmes. V. TEMPIER / A. TASSIN / A. SAUVAIRE / A. COULERIE / L. GOT / C. DELAVOIE / D. PALLARES / MM. F. CAUSSIL / JP. NÉDELLEC / H. PELLETIER / J. CAMMAL **Absent excusé** : B. GIRARDOT **Absents non excusés** : E. DENEVE, C. LUGAGNE
Procuration : Ant. SAUVAIRE à L. GOT, **Secrétaire** : J-P NÉDELLEC Début de séance 18H30

⇒ **Point 1 : Approbation du CR du Conseil Municipal du 28 janvier 2019.** Le compte rendu du Conseil Municipal est joint à la convocation, il convient de l'adopter. Vote : 10 pour

⇒ **Point 2 : PLU modalités de mise à disposition du projet de modification.** Le projet de modification est terminé et a été diffusé aux Personnes Publiques Associées du 12 Février au 13 Mars, il convient d'engager la mise à disposition du public : Affichage sous 8 jours avant le début, parution d'un article dans le Bulletin Municipal, dans le Midi Libre, sur le site Internet de la commune, dossier papier sur la table dans le hall de la Mairie et dossier numérique à partir du site Internet de la Commune. Les remarques pourront être formulées sur le registre disponible à l'accueil de la Mairie, par courrier, par messagerie à l'adresse suivante « mairie.st.vincent@wanadoo.fr ». La période serait du 18 mars au 19 avril 2019. La modification du PLU se poursuivra jusqu'à l'approbation. Vote : 10 pour / 1 Abs.

⇒ **Point 3 : Rajout d'un point sur les analyses d'eau de la Commune pour l'année 2017.** Il est demandé de prendre contact avec l'ARS pour réaliser des analyses sur l'ensemble des pesticides. MM F. CAUSSIL et B. GIRARDOT prennent en charge le problème, un rdv sera pris avec le Président du SMGC pour éclaircir la question et engager des prospections plus approfondies.

⇒ **Point 4 : Rajout d'un point sur l'Amélioration de la place St. Vincent.** 3 ou 4 riverains sont associés au projet de travaux d'aménagement de la place St. Vincent et la Mairie est en attente de leurs propositions, une réunion publique est envisagée mais rien n'est arrêté. Il est suggéré un registre en Mairie pour que des personnes puissent donner leurs avis en fonction des plans de mise en situation réalisés ce jour. La question posée est celle du stationnement. Le Maire évoque une étude globale sur le village, d'autres problèmes de stationnement se posent.

Fin de séance 19H20

C
o
n
s
e
i
l
M
u
n
i
c
i
p
a
l

● AYEM

L'association de Yoga AYEM organise un concert en soutien à l'association Couleurs Du Monde (antenne de Madagascar)

le vendredi 12 Avril à 19h

à la salle Eugénie Dubois.

Ce concert sera donné par Katelyne A.Ostyn, chanteuse, musicothérapeute et sonothérapeute.

Cette relaxation sonore, portée par les vibrations et les sons des bols chantants, du gong, et d'autres instruments harmoniques, par les chants sacrés et rituels, a comme intention l'harmonisation.

Au delà d'un moment de détente, vous ressentirez les effets des sons harmoniques : un voyage étonnant.

Le concert sera suivi d'une présentation des actions de l'association Couleurs Du Monde. Cette association parraine et aide les femmes seules très pauvres et avec des enfants à charge à Madagascar. Il y aura un temps pour les questions/réponses et la soirée sera clôturée autour d'un verre.

Merci d'arriver un peu en avance.

Une boîte sera placée à l'entrée de la salle: une participation de 10 euros minimum serait bienvenue. Toute la somme récoltée sera reversée à l'association Couleurs Du Monde.

Pour des raisons d'organisation merci de confirmer votre venue à :

Michèle Bastide 06 62 81 60 84

michelle.bastide2@wanadoo.fr

ou Patrick Michaux 07 51 65 75 68

michauxpatrick29@gmail.com

M. Bastide



● Lire à Saint Vincent

Beaucoup d'animations en ce début d'année à la bibliothèque de St Vincent...

Tout d'abord, **Vendredi 25 Janvier**, les élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire sont venus visiter avec leur institutrice l'exposition « **OURS POLAIRE** » prêtée par la Médiathèque Départementale « Pierres Vives ». Grâce à une préparation en amont de la visite, les élèves ont manifesté beaucoup d'intérêt.



Puis, **Vendredi 8 Février** une ancienne habitante de St Vincent, **Odile** nous a rendu visite pour animer une soirée « **CONTES ET SOUPES** ». Après d'un public que la bibliothèque pouvait à peine contenir (une trentaine de personnes de tous âges), Odile a conté quatre « Histoires de Sagesse ». Nous avons ensuite dégusté diverses soupes, l'ambiance était très chaleureuse...



Dimanche 17 Février, en fin d'après-midi, **Daniela** a proposé un atelier « **JEUX DE SOCIETE** ». Cette fois encore, un public qui mélangeait les générations s'est déplacé et devant l'enthousiasme suscité par cette activité ludique, cet atelier sera proposé tous les premiers dimanches du mois. Venez nombreux !



Actuellement la Bibliothèque a accroché une exposition sur « **Les Indiens d'Amérique** », en lien avec un des projets de l'école.

☞ **La prochaine expo de la bibliothèque exposera les œuvres de Baptiste Tassin à partir de début Avril et jusqu'à la mi-mai.**

● Les Indestructibles

Un Noël comme il se doit.

Nous sommes de nouveau arrivés à la fin de l'année 2018 pour partager et fêter dignement ces deux dates du mois de décembre, Noël et le jour de l'an. Soixante-deux de nos Indestructibles », du club « Toujours 20 ans », des villes et villages voisins, ont répondu présents, ravis de se retrouver en ce Mardi 4 Décembre pour passer un bon moment. Un repas à la hauteur de l'évènement, (Traiteur Amélie de Mauguio), riche en finesse, en diversité, en service, accompagné des vins des Domaines de la région « Cour St. Vincent, La Madeleine St Jean, Domaine de la Perrière ». Tout était organisé pour que nos convives savourent ces instants de retrouvailles. Nos Seniors ont pu écouter un évènement de Noël remis au goût du jour, transposé sur le vivre ensemble d'aujourd'hui, sur les tumultes de ce siècle, tant réglementaires qu'administratifs.

Remerciant Mme le Maire, participants, bureau, cuisiniers et serveurs, le Président a rappelé les prochaines dates. Un après-midi galettes des Rois avec le club d'Assas « Toujours 20 ans » le mardi 15 janvier, un après-midi Loto le mardi 12 mars, une sortie à la journée le 16 mai, direction Cassis et ses Calanques, le dernier repas de saison le 18 juin, suivi de l'assemblée générale, pour constituer et élire un nouveau bureau, le Président en poste actuel ne se représentant pas. Partage, Rassemblement, Convivialité, des objectifs simples mais primordiaux pour cette association, confrontée comme partout dans ce monde au nombrilisme intellectuel.

Les membres du bureau, son Président, ont souhaité à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes. Bons Vœux de santé pour cette Nouvelle Année qui pointera d'ici peu de temps le bout de son nez, à vos amis, à vos proches les plus chers.

Un Merci à toutes et à tous, très bonne continuation.

Le Bureau

☎ 04 67 58 46 01

☎ 06 09 68 63 71

J.P. Nedellec



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Marché authentique et festif

Artisanat
Restauration
Animations
Tombola

19 mai 2019
à St Vincent de
Barbeyrargues

9h à 18h



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE PAERPA



**Sécuriser
le retour à domicile
après une hospitalisation**

L'hébergement temporaire PAERPA permet l'accueil en EHPAD* dans deux situations :

- après une hospitalisation de la personne âgée
- si la personne aidée se trouve seule pendant l'hospitalisation programmée de son aidant familial **.

Cette étape intermédiaire permet un retour à domicile dans de bonnes conditions et évite une hospitalisation non justifiée médicalement.

*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
**personne qui s'occupe d'un proche

**Conditions pour bénéficier de ce dispositif
(limité à 30 jours par année civile) :**

- Avoir 75 ans et plus
- Avoir pour objectif un retour à domicile
- Résider sur le territoire d'intervention du PAERPA***

Contactez-nous :

☎ 04.67.33.24.21

✉ cta@paerpa34.fr

👉 www.paerpa34.fr



Direction de la publication :
Véronique TEMPIER, Dominique PALLARES

Rédaction : Commission Vie du Village,

Mairie de St Vincent de Barbeyrargues
88 Rue des Ecoles
34730 St Vincent de Barbeyrargues
Tél : 04.67.59.71.15
mairie.st.vincent@wanadoo.fr
site : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr
Secrétariat de Mairie ouvert au public
Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

BLOC NOTES :

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les Françaises et les Français nés en Avril, Mai ou Juin 2003 sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Doivent être régularisés les jeunes filles et les jeunes gens omis, nés avant le mois de Mars 2003. Se présenter en Mairie muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'attestation de recensement qui sera délivrée permettra l'inscription à l'auto-école pour le passage du permis de conduire, ainsi que pour les examens tel que le baccalauréat.

PREPARATION RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Pour les familles nouvellement arrivées à Saint Vincent et qui souhaitent inscrire leur (s) enfant(s) à l'École, les dossiers d'inscription sont à retirer au secrétariat de Mairie.

ELECTIONS EUROPEENES

Les Elections Européennes auront lieu le Dimanche 26 Mai 2019 et se tiendront dans la salle Eugénie Dubois.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le Secrétariat de Mairie sera fermé le mercredi 24 Avril 2019.

OFFRES D'EMPLOI :

Plusieurs offres d'emploi diffusées par la Mission Locale Garrigues et Cévennes sont consultables dans le hall d'entrée de la Mairie.

RAPPEL ASSISTANTE SOCIALE :

N'hésitez pas à contacter Madame Sarah WARD, assistante sociale du secteur Prades Le Lez - Montferrier Sur Lez et Saint Vincent de Barbeyrargues, pour tout problème social que vous pouvez rencontrer. Elle assure des permanences téléphoniques avec d'autres assistants sociaux au 04.67.67.51.20.

Vous pourrez également prendre rendez-vous.

Il nous a quittés



Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de Monsieur Pascal Bonnaud intervenu dans sa 57^{ème} année. Monsieur Bonnaud a été directeur du Sivom du Pic St Loup, de la Communauté de Communes, du Syndicat Entre Pic et Etangs. Nous sommes dans la peine avec sa famille.

● *Correspondant Midi Libre*



Correspondant Midi Libre : Bruno Pallarès
06.83.38.47.00 pour toute information que vous souhaiteriez faire paraître

Agenda

Samedi 30 Mars 2019 : Carnaval
Lundi 12 Avril 2019 : concert de AYEM
Dimanche 14 Avril 2019 : rivages contes et violoncelle
Dimanche 19 Mai 2019 : Marché de Printemps
Dimanche 26 Mai 2019 : Elections européennes

Malpropreté (3)

Haie de l'école : papiers, aluminium



boulodrome : du verre à côté de la poubelle,



un paquet de cigarettes vide



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP
LA MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE BARBEYRARGUES
LA PAROISSE SAINT-LUC EN GARRIGUES

proposent à l'église de

SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES

Rivages

Stéphanie Rondot & Philippe Henry

Contes & violoncelle

Photos : DRK

DIMANCHE 14 AVRIL 2019 à 17h30

spectacle gratuit - durée 1h15
adultes et enfants à partir de 10 ans

Pour tous nos échanges, pensez à nous communiquer :



vos coordonnées
votre adresse mail.

& suivez les actus de St Vincent sur le site internet :
www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

